

SOMMAIRE

EAU POTABLE

03

SERVICE EAU POTABLE

Synthèse du rapport de Vendée Eau Répartition des délégataires Eau Potable

ASSAINISSSEMENT COLLECTIF

06

PRESENTATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Territoire desservi
Mode de Gestion
Estimation de la population desservie
Volumes facturés
Autorisation de déversement d'effluents industriels
Linéaire de réseau de collecte
Ouvrages d'épuration
Descriptif des stations
Boues produites et évacuées

15

TARIFICATION DE L'ASSAINISEMENT COLLECTIF ET RECETTE DU SERVICE

Tarification de l'assainissement
Comparaison de la facturation 2021 et 2022
Factures détaillées pour 120 m3
Prix au m3
Prix de l'eau et de l'assainissement au 1er janvier 2022 pour 120 m3
La PFAC
Recettes et Dépenses d'exploitation de la collectivité
Les Recettes de l'exploitant
Montant des abandons de créances et taux d'impayés

26

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Taux de desserte
Connaissance et gestion patrimonial du service
Conformité de collecte des effluents
Conformité des équipements d'épuration
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration
Taux des boues évacuées selon filières conformes

29

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Travaux réalisés en cours de l'année État de la dette Amortissements réalisés Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service Taux de débordement et nombre de points noirs

ASSAINISSSEMENT NON COLLECTIF

32

PRESENTATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Qu'est ce qu'un Spanc Champ de compétence du service Moyens mis en œuvre

34

LES MISSIONS DU SERVICE

Le contrôle des installations neuves ou en réhabilitation Le contrôle des installations existantes Les installations de 20 à 200 équivalents-habitants Le programme de réhabilitation

40

BILAN TECHNIQUE

Les indicateurs techniques L'activité du service

52

BILAN FINANCIER

Tarifs 2022 Résultats 2022

SERVICE PUBLIC DE l'EAU POTABLE

L'eau potable relève de la compétence de la communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2018. Par délibération du Conseil Communautaire Vendée Grand Littoral a transféré cette compétence au Syndicat départemental, **Vendée Eau.**

SYNTHESE DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU DE VENDEE EAU

Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable consultable sur le site : www.vendee-eau.fr

NOMBRE D'ABONNEMENTS

Communes	Nb d'abonnements 2021	Nb d'abonnements 2022	évolution
ANGLES	2 378	2 450	+ 2,94
AVRILLE	940	966	+ 2,69
BERNARD (LE)	924	930	+ 0,65
BOISSIERE DES LANDES (LA)	687	697	+ 1,43
CHAMP-SAINT-PERE	1 122	1 133	+ 0,97
CURZON	354	357	+ 0,84
GIVRE (LE)	268	275	+ 2,55
GROSBREUIL	1 112	1 119	+ 0,63
JARD-SUR-MER	4 899	4 977	+ 1,57
JONCHERE (LA)	332	343	+ 3,21
LONGEVILLE SUR MER	3 604	3 670	+ 1,80
MOUTIERS-LES-MAUXFAITS	1 281	1 325	+ 3,32
POIROUX (LE)	659	666	+ 1,05
SAINT-AVAUGOURD-DES-LANDES	634	646	+ 1,86
SAINT-BENOIST-SUR-MER	418	432	+ 3,24
SAINT-CYR-EN-TALMONDAIS	398	401	+ 0,75
SAINT-HILAIRE-LA-FORET	606	614	+ 1,30
SAINT-VINCENT-SUR-GRAON	900	912	+ 1,32
SAINT-VINCENT-SUR-JARD	2 627	2 698	+ 2,63
TALMONT-ST-HILAIRE	7 660	7 955	+ 3,71
Total général	31 803	32 566	+ 2,34

LA CONSOMMATION

Communes	Consommation 2021	Consommation 2022	évolution
ANGLES	187 630	184 179	- 1,84
AVRILLE	89 482	96 068	+ 7,36
BERNARD (LE)	156 946	149 258	- 4,90
BOISSIERE DES LANDES (LA)	107 476	96 324	- 10,38
CHAMP-SAINT-PERE	87 121	95 245	+ 9,32
CURZON	27 461	26 637	- 3,00
GIVRE (LE)	34 522	34 153	- 1,07
GROSBREUIL	147 498	142 575	- 3,34
JARD-SUR-MER	329 358	323 955	- 1,64
JONCHERE (LA)	38 211	36 847	- 3,57
LONGEVILLE SUR MER	292 105	333 397	+ 14,14
MOUTIERS-LES-MAUXFAITS	111 509	110 072	- 1,29
POIROUX (LE)	59 022	60 702	+ 2,85
SAINT-AVAUGOURD-DES-LANDES	53 950	58 204	+ 7,89
SAINT-BENOIST-SUR-MER	28 631	30 233	+ 5,60
SAINT-CYR-EN-TALMONDAIS	28 918	29 130	+ 0,73
SAINT-HILAIRE-LA-FORET	54 494	51 231	- 5,99
SAINT-VINCENT-SUR-GRAON	91 434	92 275	+ 0,92
SAINT-VINCENT-SUR-JARD	133 948	140 612	+ 4,98
TALMONT-ST-HILAIRE	673 708	704 687	+ 4,60
Total général	2 733 424	2 795 784	+ 2,28

REPARTITION DES DELEGATAIRES EAU POTABLE

VEOLIA

Impasse Louis Mazetier – BP3 85 010 La Roche Sur Yon 02.51.40.00.00



https://veolia85.eau-ouest.com/



SAUR

71 rue du commerce 85 000 La Roche sur Yon 02.51.37.01.09

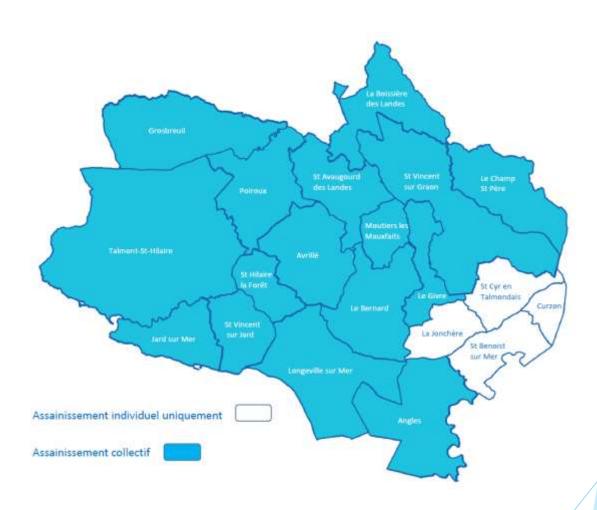
https://www.saurclient.fr/

PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

TERRITOIRE DESSERVI

L'assainissement collectif relève de la compétence de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral depuis le 1^{er} Janvier 2020. Celle-ci assure la collecte, le transport et la dépollution des eaux usées des 16 communes suivantes :

Angles, Avrillé, Grosbreuil, Jard sur Mer, La Boissière des Landes, Le Bernard, Le Champ st Père, Le Givre, Longeville-sur-Mer, Moutiers-les-Mauxfaits, Le Poiroux, Saint-Avaugourd-des-Landes, Saint-Hilaire-la-Forêt, Saint-Vincent-sur-Jard, Saint-Vincent-sur-Graon et Talmont-Saint-Hilaire.



MODE DE GESTION

La collecte, le transport et le traitement des eaux usées sont assurés par une délégation de service public à une entreprise privée. Deux délégataires se partagent le territoire. Véolia sur la commune de Talmont-Saint-Hilaire et SAUR pour les communes d'Angles, Avrillé, Grosbreuil, Jard sur Mer, La Boissière des Landes, Le Bernard, Le Champ st Père, Le Givre, Longeville-sur-Mer, Moutiers-les-Mauxfaits, Poiroux, Saint Avaugourd-des-Landes, Saint-Hilaire-la-Forêt, Saint-Vincent-sur-Jard et Saint-Vincent-sur-Graon.

Le service gère 380 km de réseau, 166 postes de relèvement et 18 stations.

Récapitulatif des contrats

Commune Délégataire		Date début	Date fin de	Nombre
Commune	Delegataire	contrat	contrat	d'avenant
Angles	SAUR	01/01/2014	31/12/2023	3
Avrillé	SAUR	01/01/2016	31/12/2027	3
Grosbreuil	SAUR	01/01/2019	31/12/2027	3
Jard-Sur-Mer	SAUR	01/01/2013	31/12/2024	4
Le Bernard	SAUR	01/01/2017	31/12/2027	2
Le Champ St Pere	SAUR	01/01/2016	31/12/2027	2
Longeville sur Mer,La Boissière des Landes, le Givre, Poiroux et St	SAUR	01/01/2010	31/12/2021	0
Avaugourd des Landes				
Moutiers les Maufaits	SAUR	01/01/2011	31/12/2022	3
St Hilaire la Forêt	SAUR	01/01/2019	31/12/2027	2
St Vincent sur Graon	SAUR	01/01/2019	31/12/2027	2
St Vincent sur Jard	SAUR	01/01/2015	31/12/2026	2
Talmont-St-Hilaire	VEOLIA	01/01/2018	31/12/2024	2

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Commune	Population totale insee (chiffre 2019 applicable au 1er janvier 2022)	Nombre d'abonnés Asst 2021	Nombre d'abonnés Asst 2022	Taux d'évolution du nombre d'abonnés	Estimation de la population desservie
Angles	2912	2 078	2 132	+ 2,60	4 047
Avrillé	1443	796	834	+ 4,77	2 085
Grosbreuil	2260	496	513	+ 3,43	1 308
Jard-Sur-Mer	2696	3 801	3 851	+ 1,32	9 503
La Boissière des Landes	1435	359	366	+ 1,95	915
Le Bernard	1257	730	733	+ 0,41	1 833
Le Champ St Pere	1879	697	699	+ 0,29	1 753
Le Givre	494	60	62	+ 3,33	155
Longeville sur Mer	2431	3 323	3 371	+ 1,44	8 428
Moutiers les Mauxfaits	2246	1 187	1 241	+ 4,55	3 105
Poiroux	1169	327	338	+ 3,36	845
St Avaugourd des Landes	1103	254	280	+ 10,24	700
St Hilaire la Forêt	805	491	503	+ 2,44	1 007
St Vincent sur Graon	1560	220	223	+ 1,36	558
St Vincent sur Jard	1334	2 497	2 525	+ 1,12	6 524
Talmont-St-Hilaire	8016	6 637	6 788	+ 2,28	13 981
Total	33040	23 953	24 459	+ 2,11	56 747

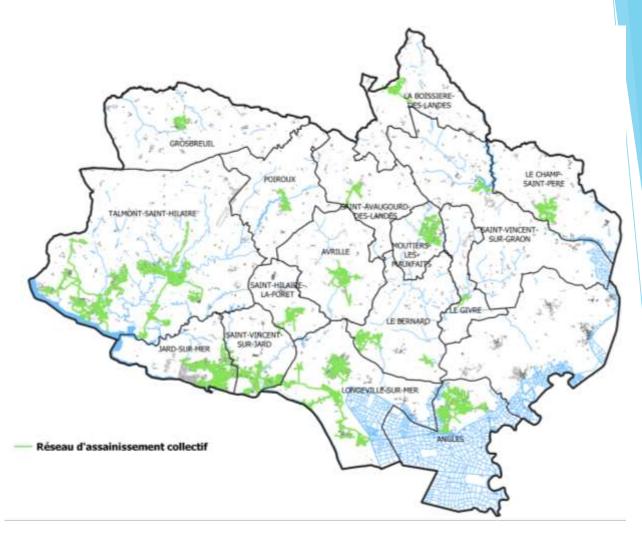
VOLUMES FACTURÉS

Commune	Nombre d'abonnés domestiques	Nombre d'abonnés non domestiques	Nombre total d'abonnements		m3 consommés 2022	Taux d'évolution des m3 consommés
Angles	2 132			155 572	153 846	- 1,11
Avrillé	834			66 679	80 250	+ 20,35
Grosbreuil	513			36 595	37 238	+ 1,76
Jard-Sur-Mer	3 851		3 851	249 460	251 298	+ 0,74
La Boissière des Landes	366	2		65 192	46 914	- 28,04
Le Bernard	733			46 173	46 919	+ 1,62
Le Champ St Pere	699		699	48 601	51 203	+ 5,35
Le Givre	62			2 646	2 752	+ 4,01
Longeville sur Mer	3 371			218 229	235 704	+ 8,01
Moutiers les Mauxfaits	1 241	1	1 241	97 093	97 256	+ 0,17
Poiroux	338			25 064	24 145	- 3,67
St Avaugourd des Landes	280			18 011	18 598	+ 3,26
St Hilaire la Forêt	503			34 372	37 176	+ 8,16
St Vincent sur Graon	223			15 618	15 222	- 2,54
St Vincent sur Jard	2 525			110 655	118 437	+ 7,03
Talmont-St-Hilaire	6 788		6 788	445 359	448 375	+ 0,68
Total	24459	3	12 579	1 635 319	1 665 333	+ 1,84

Le service compte 3 autorisations de déversement sur l'ensemble du territoire :

- l'entreprise OLVAC et SRDI sur la commune de la Boissière des Landes,
- la Blanchisserie du Littoral sur la commune de Moutiers-Les Mauxfaits .

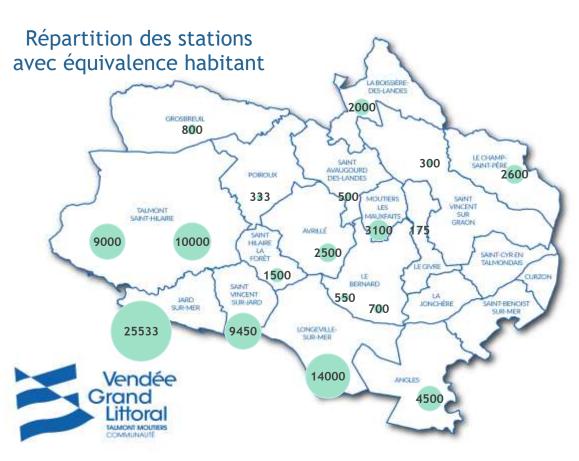
LINÉAIRE DE RÉSEAU DE COLLECTE



Commune	linéaire total	réseau unitaire (ml)	Linéaire de réseau gravitaire (ml)	Linéaire de réseau en refoulement	Nombre de poste de refoulement
Angles	34,047		31,305	2,742	10
Avrillé	15,604		14,132	1,472	4
Grosbreuil	7,686		7,686	0,000	0
Jard-Sur-Mer	42,840		37,136	5,704	24
La Boissière des Landes	8,014		7,743	0,710	2
Le Bernard	15,587		13,686	1,901	7
Le Champ St Pere	13,303		12,565	0,738	3
Le Givre	1,923		1,238	0,685	1
Longeville sur Mer	50,496		36,764	13,732	33
Moutiers les Mauxfaits	16,285		15,000	1,285	9
Poiroux	5,200		5,192	0,008	1/
St Avaugourd des Landes	5,626		4,847	0,779	6
St Hilaire la Forêt	9,928		8,273	1,655	6
St Vincent sur Graon	4,155		3,957	0,198	1
St Vincent sur Jard	29,868		26,340	3,528	11
Talmont-St-Hilaire	119,504	0,000	85,239	34,265	48
	380,066		311,103	69,402	166

OUVRAGES D'ÉPURATION

commune	nom station/lieu	code sandre	filière de traitement	date de mise en service	capacit é nominal e (EH)	débit de référence (m3/j)
Angles	Route de la Tranche	0485004S0001	Boues activées	01/07/1995	4500	850
Avrillé	Route de l'Eraudière	0485010S0001	Boues activées	01/07/1999	2500	710
Grosbreuil	Route de la Martinière	0485103S0002	Lagunage naturel	02/11/2005	800	120
Jard sur Mer	Chemin des Hérondais	0485114S0002	Boues activées	01/06/2001	25533	1905
Boissière des Landes	Le pré du Pont	0485026S0002	Boues activées	01/01/2021	2000	814
Le bernard	lagunage le Bernard route d'Angles	0485022S0001	Lagunage	01/11/1991	700	115
	Rhizostep Village Fontaine	0485022S0002	Filtres plantés de roseaux	01/11/2008	550	83
Champs St Père	Le Champ de la Croix	0485050S0002	Boues activées	01/05/2015	2600	390
Le Givre	Les Courrières	0485101S0001	Filtre planté de roseaux	01/04/2013	175	26
Longeville	La Pépière	0485127S0001	Boues activées	01/09/2021	14000	2100
Moutiers Les Mauxfaits	route de Champ St Père	0485156S0001	Boue activées	01/02/2011	3100	941
Poiroux	Le Bourg	0485179S0001	Boues activées	01/06/1976	333	48
St Avaugourd des Landes	Le Bourg	0485200S0001	lagune	02/07/2007	500	75
St Hilaire la Forêt	La Courolle	0485231S0002	Filtres plantés de roseaux	01/03/2005	1500	225
St vincent sur Graon	route de Moutiers les Maufaits	0485277S0001	Boues activées	01/06/1973	300	45
St Vincent sur Jard	Route de la Phélipière	0485278S0001	Boues activées	01/06/1998	9450	687
Talmont Saint Hilaire	Les Girondines	0485288S0005	Boues activées	01/08/2009	10000	1654
	Beauregard	0485288S0002	lagune et Physico- chimique	01/08/2003	9000	1350



DESCRIPTIF DES STATIONS

Angles						
nom de la station	Step d'Ang	les				
type de station	Boues activ	vées aéra	tion pro	olongée		
capacité nominal	4500					
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT	
Concentration moyenne	30	90	25	20	2	
Rendement (%)	90	75	70	70	80	
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT	
Concentration moyenne	9,72	27,58	6,20	11,25	0,74	
Rendement (%)	96,20	94,70	97,40	89,10	90,50	

Grosbreuil							
nom de la station	lagune de	Grosbreui	il				
type de station	lagune						
capacité normal	800						
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT		
Concentration moyenne		200	35				
Rendement (%)	50	60	60				
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT		
Concentration moyenne	220,00	389,00	43,86	42,69	12,20		
Rendement (%)	56	63,7	91,7		5,1		

La Boissière des Landes							
nom de la station	STEP La Bo	oissière d	les Land	es			
type de station	Boues activ	vées					
capacité nominal	2000						
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT		
Concentration moyenne	30	90	25	15	2		
Rendement (%)	90	75	80				
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT		
Concentration moyenne	8,22	25,42	5,46	6,15	1,11		
Rendement (%)	97,4	97,2	98,7	92,7	90,6		

Le Bernard						
nom de la station	Rhizostep	Village fo	ntaine			
type de station	Filtres plan	ntés de ro	seaux			
capacité nominal	550					
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT	
Concentration moyenne	35	200	35			
Rendement (%)	50	60	60			
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT	
Concentration moyenne	13,00	32,00	6,20	46,69	10,60	
Rendement (%)	95,70	96,00	98,30			

	Avrillé				
nom de la station	Step Av	rillé			
type de station	Boues a	ctivées			
capacité nominal	2500				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	35	90	25	15	2
Rendement (%)	90	75	80		
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	5,73	20,00	5,55	6,51	0,79
Rendement (%)	98,10	95,90	97,40	91,10	89,40
				1	

	Jard sur M	er				
nom de la station	Step Jard Sur Mer					
type de station	boues activées					
capacité nominal	25533					
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT	
Concentration moyenne	35	125	25		2	
Rendement (%)	90	75	80		80	
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT	
Concentration moyenne	6,54	26,00	6,40	8,92	1,17	
Rendement (%)	97,40	95,80	97,60	90,30	85,20	

Le Bernard							
nom de la station	Lagune	Le Berna	rd				
type de station	Laguna	ge nature	el				
capacité nominal	700				V		
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT		
Concentration moyenne	120	120	40				
Rendement (%)		60	60				
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT		
Concentration moyenne	130,00	322,00	47,95	58,48	8,80		
Rendement (%)	74,30	67,50	89,30		28,50		

Champ Saint Père							
nom de la station	Step Le	Champ o	de la Cro	oix			
type de station	Boues a	ctivées					
capacité nominal	2600						
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT		
Concentration moyenne	25	90	25		1,5		
Rendement (%)	90	75	70				
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT		
Concentration moyenne	8,30	24,83	5,81	9,67	0,70		
Rendement (%)	96,90	96,10	98,10	90,70	91,40		

Les valeurs non-conformes sont en rouge.

Le Givre							
nom de la station	Les Courriè	eres					
type de station	Filtres plan	tés de ro	seaux				
capacité nominal	175						
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT		
Concentration moyenne	30	90	25				
Rendement (%)	70	70	80				
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT		
Concentration moyenne	14,00	45,00		4,38	3,78		
Rendement (%)	94,60	93,60		96,60	68,20		

Moutiers les Mauxfaits							
nom de la station	Step Mout	iers les M	auxfaits	i			
type de station	Boues Acti	vées					
capacité normal	3100						
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT		
Concentration moyenne	20	60	15	10	1		
Rendement (%)	90	75	70	70	80		
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT		
Concentration moyenne	5,63	24,50	5,37	6,74	0,57		
Rendement (%)	97,30	95,30	97,50	90,10	88,00		

ST Avaugourd des Landes								
Step St Avaugourd des Landes								
lagunage i	naturel							
500								
MES	DCO	DBOS	NGL	PT				
150	125	25						
MES	DCO	DBOS	NGL	PT				
	Step St Av lagunage i 500 MES 150	Step St Avaugourd lagunage naturel 500 MES DCO 150 125	Step St Avaugourd des Land lagunage naturel 500 MES DCO DBOS 150 125 25	Step St Avaugourd des Landes lagunage naturel 500 MES DCO DBOS NGL 150 125 25				

Saint Vincent sur Graon								
nom de la station	Step St Vincent sur Graon							
type de station	Boues activées							
capacité normal	300							
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT			
Concentration moyenne		200	35					
Rendement (%)	50	60	60					
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT			
Concentration moyenne								
Rendement (%)								

Talmont St Hilaire								
nom de la station	Beauregard							
type de station	Lagune et	physico-c	chimique	9				
capacité nominal	787							
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT			
Concentration moyenne	60	400	160	15	3			
Rendement (%)	80	60	60	70	75			
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT			
Concentration moyenne	100,70	78,50	6,00	48,90	5,00			
Rendement (%)	73,4	88,4	97,7	41	43,4			

	Longeville su	r Mer			
nom de la station	La pépi	ère			
type de station	Boues a	ctivées			
capacité nominal	10001				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	30	90	25	15	2
Rendement (%)	90	80	85	70	80
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	3,40	20,96	4,53	8,48	0,55
Rendement (%)	98,60	96,00	97,70	88,20	89,50

	Le Poirou	IX			
nom de la station	Step Po	iroux			
type de station	boues activées				
capacité normal	20				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	125	150	25		2
Rendement (%)					
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	4,00	39,00	4,08	14,06	0,96
Rendement (%)	98,9	94,7	98,7	83,8	89,6

Saint	t Hilaire la	a Forêt			
nom de la station	Step St Hilaire la Forêt				
type de station	Filtres p	olantés d	e roseau	IX	
capacité nominal	1500				
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	150	125	25		
Rendement (%)	50	60	60		
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT
Concentration moyenne	36,50	65,00	21,64	50,42	6,24
Rendement (%)	91,60	92,30	94,70	60,00	48,90

Saint Vincent sur Jard								
nom de la station	Step route de la Phélippère							
type de station	Boues a	ctivées						
capacité nominal	9450							
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT			
Concentration moyenne	30	90	25		2			
Rendement (%)	90	75	80		80			
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT			
Concentration moyenne	10,04	31,60	6,49	10,68	0,73			
Rendement (%)	96,50	95,50	97,90	88,90	90,40			

Talmont St Hilaire						
nom de la station	Girondines					
type de station	Boues ac					
capacité nominal	300					
Prescription	MES	DCO	DBOS	NGL	PT	
Concentration moyenne	35	125	25	15	2	
Rendement (%)	90	75	70			
Résultats	MES	DCO	DBOS	NGL	PT	
Concentration moyenne	5,30	26,20	3,00	7,20	0,30	
Rendement (%)	98,50	96,20	98,70	93,10	96,70	

Les valeurs non-conformes sont en rouge.

BOUES PRODUITES ET ÉVACUÉES

commune	station	Boues produites brute (m3)	Matière sèche (t de MS)	Boues évacuées m3	Matière sèche évacuées (tonne de MS)	refus dégrillage en kg	Taux de boue évacuées selon filière conforme	
Angles	Route de la Tranche		81,25		46,12	12 000,00	100	épandage agricole
Avrillé	Route de l'Eraudière		18,39		18,39	12 320,00	100	épandage agricole
Grosbreuil	Route de la Martinière			sai	ns objet			
Jard sur Mer	Chemin des Hérondais		81,82		56,421	20 000,00	100	épandage agricole
Boissière des Landes	Le pré du Pont			san	ns objet	585,00	sans objet	
Le bernard	lagunage le Bernard route d'Angles Rhizostep Village Fontaine				ns objet ns objet			
Champs St Père	Le Champ de la Croix		12,30		26,55	390,00	100	épandage agricole
Le Givre	Les Courrières			sai	ns objet			
Longeville	La Pépière		102,47		75,152	37 250,00	100	épandage agricole
Moutiers Les Mauxfaits	route de Champ St Père		39,99		22,10	1 365,00	100	import de 3,35 t MS de boue de la step de St Vincent sur Graon
Poiroux	Le Bourg		4,15		4,146	0	100	évacué vers step St Vincent sur Jard
St Avaugourd des Landes	Le Bourg			sai	ns objet			
St Hilaire la Forêt	La Courolle			sai	ns objet			
St vincent sur Graon	route de Moutiers les Maufaits		6,70		3,35	300,00	100	évacué vers step de Moutiers
St Vincent sur Jard	Route de la Phélipière		44,88		45,42	17 750,00	100	épandage agricole, import de 4,146 tMS de Poiroux
Talmont Saint Hilaire	Les Girondines				129,60	4 500,00	100	épandage agricole
	Beauregard				42,00		100	épandage agricole
	Total				469,241	106 460,00	100	

Durant l'année 2020, la pandémie COVID a fait évoluer la réglementation sur la gestion des boues.

L'arrêté du 30 Avril 2020 a imposé l'hygiénisation des boues d'épuration avant épandage agricole.

Pour les STEP produisant des boues dites « liquides », un traitement par lait de chaux a été mis en place pendant les 15 jours précédent l'épandage. Ce protocole a concerné les STEP d'Angles, d'Avrillé, Jard sur Mer, Champ St Père, Longeville sur Mer et Saint Vincent sur Jard.

Les boues produites par les STEP de Poiroux et Beauregard à Talmont ont été hygiénisées sur le site des Girondines à Talmont puis épandues par la suite.

Les boues de St Vincent sur Graon ont été envoyées sur l'installation de Moutiers les Mauxfaits (lit planté de roseaux).

L'arrêté n'a pas impacté les autres stations, cependant il est resté applicable sur 2022.

Le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100% pour l'année 2022.

TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

Pour l'ensemble des communes de Vendée Grand Littoral, une facture unique est émise par le délégataire du service de l'eau potable (Véolia sur l'ancien Talmondais et SAUR sur l'ancien Moutierrois).

Les tarifs de l'assainissement sont votés par le Conseil Communautaire en décembre pour être applicables au 1^{er} Janvier de l'année suivante.

La redevance assainissement collectif comprend une partie variable déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'usager sur le réseau public de distribution, dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collecté par le service d'assainissement. Elle peut également, le cas échéant, comprendre une partie fixe calculée pour couvrir tout ou partie des charges fixes du service d'assainissement.

Pour l'année 2022, les tarifs de la redevance votés par délibération 2021 11 D 15 du 9 novembre 2021 sont les suivants :

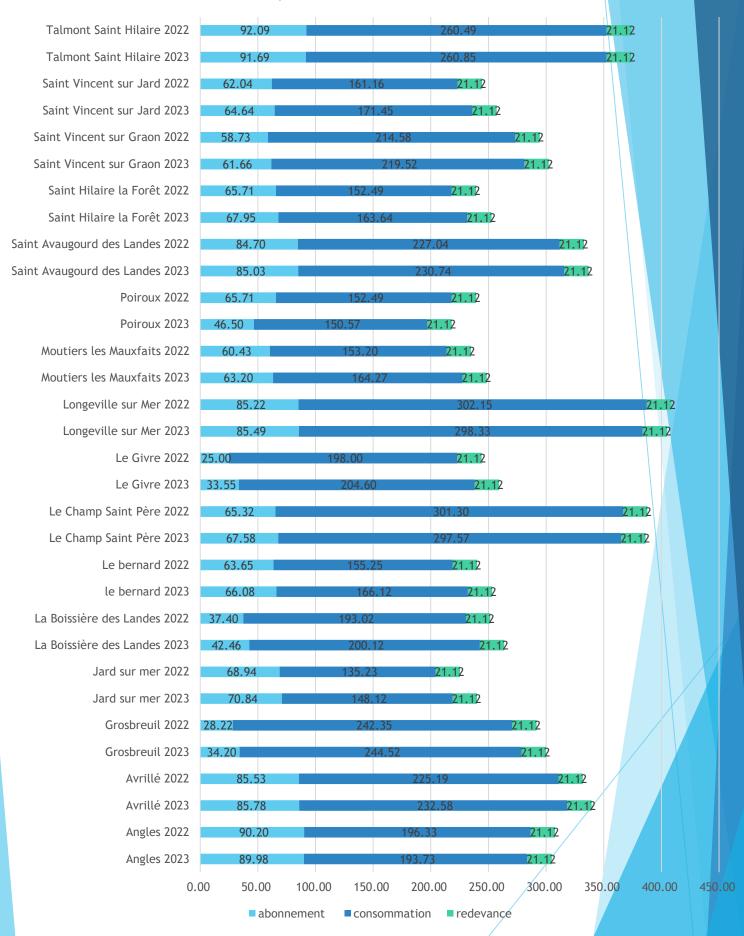
Commune	Part fixe HT	Tranche 1	Tranche 1 : tarif HT/m3	Tranche 2	Tranche 2 : tarif HT / m3
Angles	82.00 €	<40m3	1.2259 €	>40 m3	1.6180 €
Avrillé	77.75 €		1.7355 €		
Grosbreuil	25.65 €		1.836 €		
Jard sur Mer	62.67 €		1.0245 €		
La Boissière des Landes	34.00 €		1.4623 €		
Le Bernard	57.86 €		1.1761 €		
Le Champ Saint Père	59.38 €		2.2826 €		
Le Givre	25.00 €		1.5000 €		
Longeville sur Mer	77.47 €		2.2890 €		
Moutiers les Mauxfaits	54.94 €		1.1606 €		
Poiroux	38.08 €		1.0452 €		
Saint Avaugourd des Landes	77.00 €		1.7200 €		
Saint Hilaire la Forêt	59.74 €		1.1552 €		
Saint Vincent sur Graon	53.39 €		1.6256 €		
Saint Vincent sur Jard	56.40 €		1.2209 €		
Talmont Saint Hilaire	83.72 €		1.9734 €		

COMPARAISON DE LA FACTURATION DE L'ASSAINISSEMENT

commune	Nature		u 1 ^{er} janvier)22	Montant au 1 ^{er} janvier 2023	
Commune	Nature	120 m ³ TTC	1 m ³ TTC	120 m ² TTC	1 m ³ TTC
Angles	Abonnement annuel Consommation Redevance modernisation des réseaux Total	90,20 196,33 21,12 307,65	2,56	89,98 193,73 21,12 304,83	2,54
Avrillé	Abonnement annuel Consommation Redevance modernisation des réseaux Total	85,53 225,19 21,12 331,84	2,77	85,78 232,58 21,12 339,48	2,83
Grosbreuil	Abonnement annuel Consommation Redevance modernisation des réseaux Total	28,22 242,35 21,12	2,43	34,20 244,52 21,12 299,84	2,50
Jard-Sur-Mer	Abonnement annuel Consommation Redevance modernisation des réseaux Total	68,94 135,23 21,12 225,29	1,88	70,84 148,12 21,12 240,08	2,00
La Boissière des Landes	Abonnement annuel Consommation Redevance modernisation des réseaux Total	37,40 193,02 21,12 251,54	2,10	42,46 200,12 21,12 263,70	2,20
Le Bernard	Abonnement annuel Consommation Redevance modernisation des réseaux Total	63,65 155,43 21,12	2,00	66,08 166,12 21,12 253,32	2,11
Le Champ St Pere	Abonnement annuel Consommation Redevance modernisation des réseaux Total	65,32 301,30 21,12	3,23	67,58 297,57 21,12 386,28	3,22
Le Givre	Abonnement annuel Consommation Redevance modernisation des réseaux Total	25,00 198,00 21,12 244,12	2,03	33,55 204,60 21,12 259,27	2,16
Longeville sur Mer	Abonnement annuel Consommation Redevance modernisation des réseaux Total	85,22 302,15 21,12	3,40	85,49 298,33 21,12 404,94	3,37

commune Nature -			u 1 ^{er} janvier)22	Montant au 1 ^{er} janvier 2023		
commune	Nature	120 m ³ TTC	1 m ³ TTC	120 m ² TTC	1 m ³ TTC	
	Abonnement annuel	60,43		63,20		
	Consommation	153,20		164,27		
Moutiers les Mauxfaits	Redevance modernisation des réseaux	21,12	1,96	21,12	2,07	
	Total	•		248,59		
	Abonnement annuel	41,89		46,50		
	Consommation	137,96		150,57	4 00	
Poiroux	Redevance modernisation des réseaux	21,12	1,67	21,12	1,82	
	Total	200,97		218,19		
	Abonnement annuel	84,70		85,03		
	Consommation	227,04		230,74	2,81	
St Avaugourd des Landes	Redevance modernisation des réseaux	21,12	2,77	21,12		
	Total	332,86		336,89		
	Abonnement annuel	65,71 67,9		67,95		
	Consommation	152,48	1,99	163,64	2,11	
St Hilaire la Forêt	Redevance modernisation des réseaux	21,12		21,12		
	Total	239,31		252,70		
	Abonnement annuel	58,73		61,66		
	Consommation	214,58		219,52		
St Vincent sur Graon	Redevance modernisation des réseaux	21,12	2,45	21,12	2,52	
	Total	294,43		302,29		
	Abonnement annuel	62,04		64,64		
	Consommation	161,16		171,45		
St Vincent sur Jard	Redevance modernisation des réseaux	21,12	2,04	21,12	2,14	
	Total	244,32		257,20		
	Abonnement annuel	92,09		91,69		
	Consommation	260,49		260,85		
Talmont-St-Hilaire	Redevance modernisation des réseaux	21,12	3,11	21,12	3,11	
	Total	373,70		373,65		

Comparaison facture 120 m3 TTC



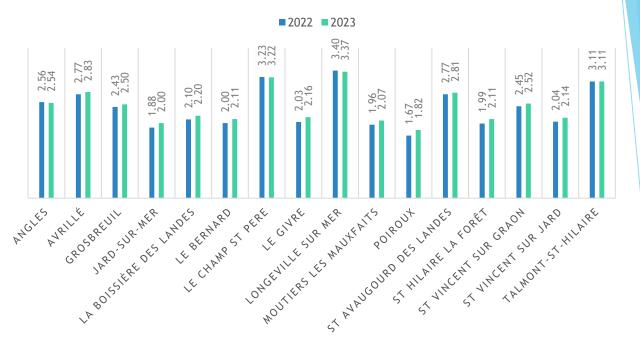
FACTURES DÉTAILLÉES DE L'ASSAINISSEMENT POUR 120 M3

commune.	Natura	Montant en € TTC	Montant en € TTC au
commune	Nature	au 1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023
	Abonnement annuel	90,20	89,98
	Abonnement collectivité	40,77	
	Abonnement délégataire	49,43	
	Consommation	196,33	
Angles	Consommation collectivité	89,90	
7 5(0)	Consommation délégataire	106,43	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	Redevance modernisation	ŕ	•
	des réseaux	21,12	21,12
	Total	307,65	304,83
	Abonnement annuel	85,53	
	Abonnement collectivité	29,15	
	Abonnement délégataire	55,89	
	Consommation	225,19	
Avrillé	Consommation collectivité	87,07	
Avride	Consommation délégataire	138,12	
	Redevance modernisation		
	des réseaux	21,12	21,12
	Total	331,84	339,48
	Abonnement annuel	28,22	
	Abonnement collectivité	21,47	
	Abonnement délégataire	6,74	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	Consommation	242,35	
Grosbreuil	Consommation collectivité	210,01	•
Grospredit	Consommation délégataire	32,34	
	Redevance modernisation	32,34	33,11
	des réseaux	21,12	21,12
	Total	204 60	200.04
	Abonnement annuel	,	
		68,94	
	Abonnement collectivité	39,58	
	Abonnement délégataire	29,36	
1 1.6 44	Consommation	135,23	
Jard-Sur-Mer	Consommation collectivité	40,83	
	Consommation délégataire	94,41	101,85
	Redevance modernisation	21,12	21,12
	des réseaux Total		
	Abonnement annuel	•	-
	Abonnement collectivité	37,40	
		0,00	
	Abonnement délégataire	37,40	
La Daireillea des Landes	Consommation	193,02	
La Boissière des Landes	Consommation collectivité	111,84	
	Consommation délégataire	81,18	81,87
	Redevance modernisation	21,12	21,12
	des réseaux		
	Total	,	
	Abonnement annuel	63,65	
	Abonnement collectivité	38,32	
	Abonnement délégataire	25,32	
	Consommation	155,25	166,12
Le Bernard	Consommation collectivité	88,00	97,60
Le Demaru	Consommation		
	délégataire	67,24	68,52
	Redevance modernisation	0.4.10	0.4.15
	des réseaux	21,12	· ·
	Total	240,01	253,32

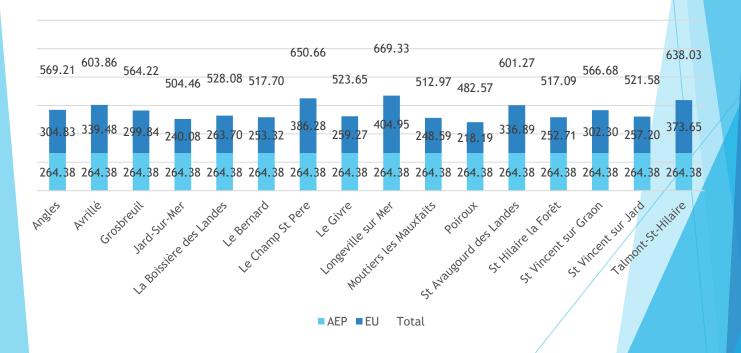
commune	Nature	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2022	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2023
	Abonnement annuel	65,32	67,58
	Abonnement collectivité	35,02	37,00
	Abonnement délégataire	30,29	The state of the s
	Consommation	301,30	297,57
Le Champ St Pere	Consommation collectivité	131,62	126,92
	Consommation délégataire	169,69	170,65
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	
	Total	387,74	-
	Abonnement annuel	25,00	-
	Abonnement collectivité	-12,40	
	Abonnement délégataire	37,40	
	Consommation	198,00	204,60
Le Givre	Consommation collectivité	116,82	122,73
	Consommation délégataire	81,18	81,87
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	
	Total	244,12	259,27
	Abonnement annuel	85,22	
	Abonnement collectivité	47,82	
	Abonnement délégataire	37,40	
	Consommation	302,15	·
Longeville sur Mer	Consommation collectivité	220,97	
	Consommation délégataire	81,18	81,87
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	
	Total	408,49	•
	Abonnement annuel Abonnement collectivité	60,43 28,70	
	Abonnement délégataire	31,74	25,48 37,72
	Consommation	153,20	
Moutiers les Mauxfaits	Consommation collectivité	71,49	
moutiers les mauxiaits	Consommation délégataire Redevance modernisation	81,71	81,87
	des réseaux	21,12	21,12
	Total	234,75	248,59
	Abonnement annuel	41,89	•
	Abonnement collectivité	4,49	
	Abonnement délégataire	37,40	37,72
	Consommation	137,97	150,57
Poiroux	Consommation collectivité	56,79	68,71
	Consommation délégataire	81,18	81,87
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	21,12
	Total	200,97	• /
	Abonnement annuel	84,70	·
	Abonnement collectivité	47,30	
	Abonnement délégataire	37,40	
	Consommation	227,04	
St Avaugourd des Landes	Consommation collectivité	145,86	
	Consommation délégataire Redevance modernisation	81,18 21,12	
	des réseaux		
	Total	332,86	336,89

commune	Nature	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2022	Montant en € TTC au 1 ^{er} janvier 2023	
	Abonnement annuel	65,71	67,95	
	Abonnement collectivité	32,46	32,14	
	Abonnement délégataire	33,25	35,81	
	Consommation	152,49	163,64	
St Hilaire la Forêt	Consommation collectivité	76,47	81,79	
	Consommation délégataire	76,02	81,85	
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	21,12	
	Tota	,		
	Abonnement annuel	58,73	61,66	
	Abonnement collectivité	27,23		
	Abonnement délégataire	31,50		
	Consommation	214,58	219,52	
St Vincent sur Graon	Consommation collectivité	87,20	83,77	
	Consommation délégataire	127,38	135,75	
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	21,12	
	Tota	1 294,43	302,30	
	Abonnement annuel	62,04	•	
	Abonnement collectivité	29,61	29,19	
	Abonnement délégataire	32,43		
	Consommation	161,16	171,44	
St Vincent sur Jard	Consommation collectivité	39,27	37,94	
	Consommation délégataire	121,89	133,50	
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	21,12	
	Tota		·	
	Abonnement annuel	92,09	,	
	Abonnement collectivité	46,93	44,76	
	Abonnement délégataire	45,16	46,92	
	Consommation	260,49	260,85	
Talmont-St-Hilaire	Consommation collectivité	154,94	149,71	
	Consommation délégataire	105,55	111,13	
	Redevance modernisation des réseaux	21,12	21,12	
	Tota	373,70	373,65	

PRIX AU M3



Prix TTC au 1^{er} Janvier 2023 de l'eau et de l'assainissement pour un foyer consommant 120 m³

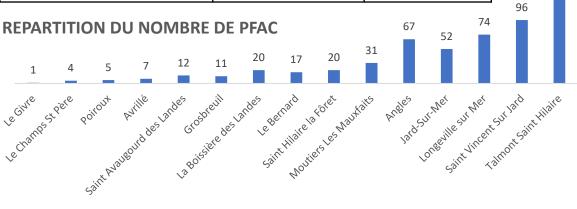


LA PFAC

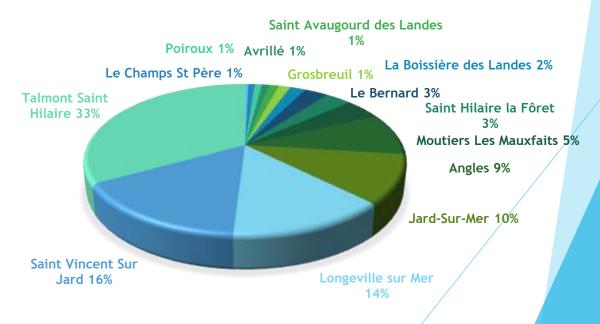
Par délibération du conseil communautaire du 9 novembre 2021, la PFAC a été instaurée sur l'ensemble du territoire, détail des montants applicables cidessous.

Sur l'exercice 2022, le service assainissement collectif a facturé 570 PFAC pour un montant total de 894 212 €.

	Montant construction existantes	Montant constructions nouvelles	
Grosbreuil	1 150	€	
Poiroux	500 €	1 550 €	
Talmont Saint Hilaire	500 €	2 000 €	
Avrillé	500 €	1 250 €	
Saint Hilaire la Forêt	500 €	1 400 €	
Saint Vincent sur Jard	500 €	1 500 €	
Jard sur Mer	415 €	1 800 €	
Longeville sur Mer	500 €	1 650 €	
Moutiers les Mauxfaits	1 300	€	
Saint Vincent sur Graon	800 €	€	
La Boissière des Landes	305 €	850 €	
Le Champ Saint Père	476,20 €	1 784,25 €	
Angles	500 €	1 700 €	
Le Bernard	577 €	1 525 €	
Le Givre	3 500 €	3 500 €	
Saint Avaugourd des Landes	500 €	1 000 €	



REPARTITION DU MONTANT DES PFAC FACTURÉES EN 2022



153

LES RECETTES ET DÉPENSES D'EXPLOITATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE VENDÉE GRAND LITTORAL

Recettes d'exploitation	Montant		
Ventes de produits fabriqués, prestations	894 212,00 €		
Subventions d'exploitations	38 599,07 €		
Autres produits de gestion courante	3 979 051,51 €		
Atténuation de charges	215,41 €		
Recettes Réelles	4 912 077,99 €		
Opérations d'ordres	183 728,73 €		
Total recettes d'exploitation	5 095 806,72 €		

Dépenses d'exploitation	Montant
Charges à caractère général	1 556 177,86 €
Charges de personnel, frais assimilés	211 543,82 €
Autre Charges de Gestion courrante	- €
Total dépenses de gestion courante	1 767 721,68 €
Charges financières	101 514,58 €
Charges exceptionnelles	40 248,18 €
Dépenses imprévus	- €
Total des dépenses réelles	1 909 484,44 €
Opération d'ordres	1 138 605,45 €
Total dépenses d'exploitation	3 048 089,89 €

LES RECETTES DES EXPLOITANTS

Commune	recettes lie	lu service	Part d collect	ivité	Produi trava	ıux	tot	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Angles	211 900	220 000	220 800	220 000	10 900	26 700	463 600	466 700
Avrillé	107 800	103 700	66 200	66 000	1 400	15 800	171 500	185 500
Grosbreuil	10 200	12 200	59 000	68 000	4 400	0	75 600	80 200
Jard-Sur-Mer	258 000	271 900	209 000	220 000	24 400	48 700	505 700	540 600
La Boissière des Landes, Longeville sur mer, Poiroux, Le Givre et Saint Avaugourd des Landes	428 597	356 971	534 985	548 614	27 700	56 860	992 037	962 445
Le Bernard	40 400	38 200	57 000	56 300		2 200	95 300	96 700
Le Champ St Pere	79 500	83 700	80 000	85 400	6 500	14 500	170 200	183 600
Moutiers les Mauxfaits	92 900	92 800	103 200	100 000	8 800	7 800	205 200	200 600
St Hilaire la Forêt	28 500	33 700	32 000	34 500	3 600	3 600	69 300	71 800
St Vincent sur Graon	17 900	21 500	15 000	17 000	3 400	1 700	40 000	40 200
St Vincent sur Jard	169 200	185 400	99 000	108 000	7 500	11 400	292 200	304 800
Talmont-St-Hilaire	605 631	527 595	824 748	963 378	136 013	94 829	1 488 356	1 585 802

Total 2 050 528 1 947 666 2 300 933 2 487 192 234 613 284 089 4 568 993 4 718 947

MONTANT DES CRÉANCES IRRECOUVRABLES ET TAUX D'IMPAYES

Le montant des créances irrécouvrables pour l'exercice 2022 : 5 279,05 €

Le taux d'impayés sur les factures émises en 2022 est de 0,14 %.

Commune	Créances irrécouvrables	Valeur impayée en cours	Reprise impayé antérieur	Montant facturé total émissions Total
Angles	1 316,84	3 490,70	4 416,58	391 590,39
Avrillé		820,99		202 283,65
Grosbreuil		141,04		81 102,42
Jard-Sur-Mer		518,78		497 012,85
Le Bernard		174,13		97 704,26
Le Champ St Pere	1 706,28	9 313,37	7 267,23	156 233,56
Longeville sur Mer/St Av/Le Givre/La Boissière des Landes/Poiroux	1 425,38	473,89		975 703,82
Moutiers les Mauxfaits	796,68	4 324,99	4 054,92	180 830,03
St Hilaire la Forêt		252,79		72 628,21
St Vincent sur Graon	33,87	779,20	470,40	36 291,98
St Vincent sur Jard		235,16		286 576,87
Talmont-St-Hilaire				793 504,21
	5 279,05	20 525,04	16 209,13	3 771 462,25



LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Taux de desserte

Le taux de desserte du réseau d'assainissement collectif sur le territoire de la communauté de communes avoisine les 100 %.

Connaissance et gestion patrimonial du service

Cette indice est attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau dont dispose le service. Cet indice est estimé à 60 sur 120 point.

Commune	INDICE DE CONNAISSANCE
Angles	37
Avrillé	72
Grosbreuil	81
Jard-Sur-Mer	82
La Boissière des Landes	30
Le Bernard	81
Le Champ St Pere	39
Le Givre	0
Longeville sur Mer	85
Moutiers les Mauxfaits	74
Poiroux	114
St Avaugourd des Landes	0
St Hilaire la Forêt	84
St Vincent sur Graon	41
St Vincent sur Jard	28
Talmont-St-Hilaire	111
total points	959
indice pondéré par le nombre de communes	60

Conformité de collecte des effluents

Indicateur calculé par la police de l'eau.

Commune/station	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Angles	126,96	100
Avrillé	59,9	100
Grosbreuil	53	100
Jard sur Mer	250,87	100
Boissière des Landes	67,61	100
Le bernard lagune	44,55	100
Le Bernard rhizostep	9,38	100
Champs St Père	46,81	100
Le Givre		100
Longeville	206,17	100
Moutiers Les Mauxfaits	77,09	100
Poiroux	24,3	100
St Avaugourd des Landes	19,82	100
St Hilaire la Forêt	31,06	100
St vincent sur Graon	11,55	100
St Vincent sur Jard	95,31	100
Talmont Saint Hilaire Girondines	158,81	100
Talmont Saint Hilaire Beauregard	252,72	100
Total	1535,91	100

En 2022, l'indice de conformité de la collecte des effluents était de 100.

Conformité des équipements d'épuration

Indicateur calculé par la police de l'eau.

Commune/station	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées exercice 2022	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Angles	126,96	100
Avrillé	59,9	100
Grosbreuil	53	100
Jard sur Mer	250,87	100
Boissière des Landes	67,61	100
Le bernard lagune	44,55	100
Le Bernard rhizostep	9,38	100
Champs St Père	46,81	100
Le Givre		100
Longeville	206,17	100
Moutiers Les Mauxfaits	77,09	100
Poiroux	24,3	100
St Avaugourd des Landes	19,82	100
St Hilaire la Forêt	31,06	100
St vincent sur Graon	11,55	100
St Vincent sur Jard	95,31	100
Talmont Saint Hilaire Girondines	158,81	100
Talmont Saint Hilaire Beauregard	252,72	100
Total	1535,91	100

En 2022, l'indice de conformité des équipements d'épuration était de 100.

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

Indicateur calculé par la police de l'eau.

Commune	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées exercice 2022	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Angles	126,96	100
Avrillé	59,9	100
Grosbreuil	53	100
Jard sur Mer	250,87	100
Boissière des Landes	67,61	100
Le bernard lagune	44,55	0
Le Bernard rhizostep	9,38	100
Champs St Père	46,81	100
Le Givre	0	100
Longeville	206,17	100
Moutiers Les Mauxfaits	77,09	100
Poiroux	24,3	100
St Avaugourd des Landes	19,82	100
St Hilaire la Forêt	31,06	100
St vincent sur Graon	11,55	100
St Vincent sur Jard	95,31	100
Talmont Saint Hilaire Girondines	158,81	100
Talmont Saint Hilaire Beauregard	252,72	0

En 2022, l'indice de conformité de la performance des ouvrages d'épuration était de 80,65,

Conformité de performance des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel

commune	charge entrante en DBO5	nombre de bilans 24h réalisés	nombre de bilans 24h conformes	%
Angles	126,96	12	12	100
Avrillé	59,9	12	12	100
Grosbreuil	53	1	0	80
Jard sur Mer	250,87	24	24	100
Boissière des Landes	67,61	12	12	100
Le Bernard lagune	44,55	1	1	100
Le Bernard rhizostep	9,38	1	1	100
Champs St Père	46,81	12	12	100
Le Givre		1	1	100
Longeville	206,17	12	10	80,95
Moutiers Les Mauxfaits	77,09	12	12	100
Poiroux	24,3	1	1	100
St Avaugourd des Landes	19,82	0	0	100
St Hilaire la Forêt	31,06	2	2	100
St vincent sur Graon	11,55	0	0	100
St Vincent sur Jard	95,31	15	15	100
Talmont Saint Hilaire Girondines	158,81	24	23	95,83
Talmont Saint Hilaire Beauregard	252,72	18	0	0
	1535,91	160	138	

La conformité de performance des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel est calculé selon le nombre de bilans 24h réalisés. La conformité pour l'année 2022 est de 77 %.

Taux de boues évacuées selon filières conformes

Le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100% pour l'année 2022. (détail des boues page 11)

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers

Le taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers est de 0% pour l'année 2022.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

TRAVAUX RÉALISÉS EN COURS DE L'ANNÉE 2022

Commune et objet des travaux	montant
Angles Travaux réseau Place de la Minée/route de la	
Tranche Avrillé	190 485,04 €
Maitrise d'œuvre Step et études préalables	7 799,40 €
Champs st Père	
extension de réseau Grosbreuil	480,00 €
travaux route des Sables-zone de loisirs Jard sur Mer	1 364,32 €
travaux rue du Général de Gaulle Travaux sur lagune et réhabilitation réseau	61 003,44 €
rue des Essarts La Boissière des Landes	71 900,69 €
Construction Step	
Le Bernard Trayaux réhabilitation des réseaux rue du	
Centre	11 870,51 €
Longeville-Sur-Mer	
Travaux réseau allée des tamaris	1 109,40 €
Construction nouvelle STEP	805 368,40 €
Moutiers les Mauxfaits Remplacement conduite de refoulement ZA des Eglantiers	1 100,00 €
Poiroux	
Construction d'une nouvelle Step	21 064,20 €
Saint Avaugourd des Lands	
extension de réseau rue René Fagot Saint-Vincent sur Graon	28 308,17 €
Réahabilitation réseau	104 540,53 €
Construction Step- relevé topo	455,00 €
Saint Vincent sur Jard	
Travaux réseau	19 859,97 €
Talmont-St-Hilaire	
Réabilitation Step Beauregard	45 208,49 €
Travaux réseau	302 729,15 €
Travaux et achats divers	17 509,48 €
Schéma directeur communautaire	131 064,69 €
Total dépense d'équipement	1 823 220,88 €

Subventions publiques perçues durant l'exercice 2022	montant
La Boissière des Landes	41 827,10 €
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Longeville sur Mer	568 428,00 €
Total des subventions percues	610 255,10 €
· ,	







ÉTAT DE LA DETTE

En cours de la Dette 4 534 821,30

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette est de 4 534 821,30 €. Le montant remboursé durant l'exercice 2022 est de 534 830,51 € en capital et de 102 478,64 € en intérêt.

Epargne Brute annuelle 3 018 917,25

Durée d'extinction de la dette 1,50

AMORTISSEMENTS RÉALISÉS

Pour l'année 2022, la dotation aux amortissement a été de 1 138 605,45 €

PROJETS A L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE POUR L'ANNÉE 2023

commune et objet des travaux	montant
Angles	
réseau rue de l'épinette	959,67 €
impasse des blanchards	200 000,00 €
Avrillé	
Travaux Step	81 575,00 €
Maitrise d'Œuvre Step	1 100 000,00 €
Travaux Camping Beauchêne	160 000,00 €
Rue des Menhir	120 000,00 €
Extension de réseau	80 000,00 €
Travaux de réhabilitation de réseaux	114 240,00 €
Champs st Père	
Travaux du centre bourg	106 552,72 €
Extension de réseau	50 000,00 €
Grosbreuil	
Travaux route des Sables	105 257,00 €
Jard sur Mer	
réhabilitation réseau rue des Essarts suite	120 000,00 €
La Boissière des Landes	
Constrution Step	387,80 €
Le Bernard	
rue de l'Océan	9 491,00 €
réhabilitation réseaux	300 000,00 €
Longeville-Sur-Mer	
Travaux station	282 172,62 €
réseau rue des Bourbes	100 000,00 €
réseau rue des Lauriers	50 000,00 €
Moutiers les Mauxfaits	
réseau rue Rivolet	250 000,00 €
remplacement conduite de refoulement ZA des Eglantiers	66 015,00 €
réhabilitation des réseaux	100 000,00 €
Poiroux	
Maitrise d'Œuvre Step	623 256,80 €
Saint Avaugourd des Lands	
Saint Hilaire la Forêt	
réhabilitation du réseau rue de la Courolles	100 000,00 €
Saint-Vincent sur Graon	
Nouvelle Station	600 000,00 €
réseaux	6 991,74 €
Talmont-St-Hilaire	
Station de Beauregard	4 119 293,40 €
Bassin Port Bourgenay	174 746,87 €
Réhabilitation du réseau	150 000,00 €
Extension de réseau	30 000,00 €
Divers travaux et achats	1 004 238,02 €
Zonages Assainissement	150 000,00 €
Dépenses imprévues	95 000,00 €
Total dépense d'équipement	10 450 177,64 €
	/

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est géré par la Communauté de Communes « Vendée Grand Littoral Talmont Moutiers Communauté » depuis le 1^{er} janvier 2017 suite à la fusion des Communautés de Communes du Pays Moutierrois et du Talmondais.

Les interventions du SPANC sont régies par un règlement de service adopté par délibération du Conseil Communautaire en date du 18 avril 2018 (Délibération n° 2018_04_D08) dont une annexe relative aux installations de 20 à 200 Equivalents Habitants adoptée par délibération du Conseil Communautaire en date du 23 octobre 2019 (Délibération n° 2019_10_D13).

PRÉSENTATION DU SERVICE

Qu'est-ce qu'un SPANC ?:

Le SPANC est un service public chargé de contrôler les installations d'assainissement non collectif, tout en apportant aux usagers expertise et conseil dans le domaine de l'assainissement non collectif.

Par installation, on entend tout système d'assainissement assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques des immeubles ou parties d'immeubles non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées.



CHAMP DE COMPÉTENCES DU SERVICE :

Le territoire desservi:

Le service est présent sur les vingt communes de la Communauté de Communes :

Angles, Avrillé, Champ Saint Père, Curzon, Grosbreuil, Jard sur Mer, La Boissière des Landes, La Jonchère, Le Bernard, Le Givre, Longeville sur Mer, Moutiers les Mauxfaits, Poiroux, Saint Avaugourd des Landes, Saint Benoist sur Mer, Saint Cyr en Talmondais, Saint Hilaire la Forêt, Saint Vincent sur Graon, Saint Vincent sur Jard et Talmont Saint Hilaire.



L'assainissement non collectif sur le territoire :

Le parc d'installations sur le territoire de la Communauté de Communes est de 7 632 dispositifs d'assainissement non collectif.

Toutes les communes ont réalisé une étude de zonage de l'assainissement qui permet la délimitation des zones d'assainissement non collectif.

Pour certaines communes une révision de l'étude de zonage de l'assainissement (adossée au projet de PLU) est en cours.

MOYENS MIS EN ŒUVRE:

L'ensemble des missions du service est assuré en régie complète par des agents de la Communauté de Commune depuis le 1^{er} janvier 2019.

L'équipe est composée d'une responsable de service et de trois techniciens et d'une assistante administrative pour 0,5 ETP.

LES MISSIONS DU SERVICE

Le SPANC assure ses missions en conformité avec l'article L 2224-8 du Code des Collectivités Territoriales, les lois sur l'eau de 1992 et 2006 et les arrêtés des 7 septembre 2009, 7 mars 2012 et 27 avril 2012.

Le SPANC conseille et accompagne les usagers du service dans la mise en place de leur installation ; il contrôle la conception et la bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées, ainsi que le bon fonctionnement et le bon entretien des dispositifs existants. Les contrôles réalisés par le SPANC concernent les installations d'assainissement non collectif dont la capacité est inférieure ou égale à 200 équivalents-habitants.

Une permanence téléphonique et physique est tenue du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 au siège de la Communauté de Communes à Talmont Saint Hilaire.

Les contrôles sont effectués par les techniciens pendant les jours ouvrés, sur rendez-vous, fixé au préalable avec l'usager.

A l'issue de chaque contrôle un compte-rendu est adressé à l'usager.

Le SPANC a étendu ses missions à la compétence en matière de travaux de réhabilitation des installations, en lien avec l'aide financière apportée pour les études préalables aux travaux de mise aux normes.

Actuellement le SPANC n'est pas doté de la compétence facultative liée à l'entretien des installations.

Concernant le pouvoir de police, celui-ci est exercé par les maires de chacune des communes membres. Seuls les maires sont compétents pour constater les infractions relatives à la salubrité publique et à la protection des milieux aquatiques. Il prend les mesures adéquates visant à faire cesser les nuisances, par exemple en cas d'odeurs, de rejets anormaux...

LE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS NEUVES OU EN RÉHABILITATION :

Contrôle de conception :

Le SPANC est consulté par la commune lors de l'instruction des permis de construire et des déclarations de travaux comprenant la création ou la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif.

Le permis de construire est accompagné d'une demande d'autorisation d'installation d'assainissement non collectif. Aucune installation ne peut être réalisée sans avoir reçu préalablement l'accord du SPANC.

Cette demande contient obligatoirement une étude de filière qui comporte notamment :

- ✓ Une étude d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif ;
- ✓ La topographie des terrains et état du réseau hydraulique superficiel ;
- ✓ La définition de la filière ;
- ✓ Le dimensionnement des équipements nécessaires ;
- ✓ L'implantation du dispositif sur la parcelle (et report sur plan masse).

En cas d'installation, de réhabilitation ou de modification substantielle d'un dispositif d'assainissement non collectif ne faisant pas l'objet d'un permis de construire ou d'une déclaration de travaux, le propriétaire ou son mandataire dépose son projet au SPANC afin que celui-ci puisse exercer sa mission de contrôle de conception.

Le contrôle s'opère sur la base des pièces administratives et techniques, pour s'assurer notamment :

- ✓ De la faisabilité de l'assainissement non collectif sur la parcelle ;
- ✓ Du respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur ;
- ✓ Du bon emplacement de l'installation d'assainissement sur la parcelle.

Ce contrôle est réalisé par le technicien dans les 3 semaines suivant la réception du dossier complet.

La mairie est consultée pour avis au titre de la police du maire. Elle délivre l'autorisation de rejet dans le cas où celui-ci doit se faire sur une parcelle communale ou un fossé public.

Contrôle de bonne exécution :

Les travaux seront réalisés par le pétitionnaire ou par l'entreprise de son choix, conformément à l'étude de filière ayant reçu l'avis favorable du SPANC.

Une vérification intervient à l'achèvement des travaux d'assainissement <u>avant remblaiement</u>, pour constater notamment :

- ✓ La conformité entre les informations remises au moment du projet et la réalisation effective de l'installation ;
- ✓ L'exactitude de l'implantation;
- ✓ La bonne exécution des ouvrages.

Le contrôle de bonne exécution est réalisé en 2 étapes :

- ✓ une pré-visite dès le 1^{er} jour des travaux,
- ✓ un contrôle de fin de travaux, avant remblaiement.



Source : Communauté de Communes Vendée Grand Littoral

LE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES :

Ces contrôles sont en général groupés lors de campagnes de contrôle par commune. 10 jours ouvrés avant la campagne, un avis de passage proposant un rendez-vous est envoyé aux usagers concernés par courrier.

Les contrôles relatifs aux cessions immobilières, sont réalisés à la demande de l'usager ou de son mandataire auprès du SPANC.

Le diagnostic des installations :

Dans le cas des installations construites antérieurement à la création du SPANC, la première visite de contrôle consiste à dresser un état des lieux réglementaire et sanitaire des installations ; il s'agit du diagnostic.

Ce diagnostic comprend notamment :

- ✓ L'inventaire des dispositifs existants ;
- ✓ La qualification de leur fonctionnement ;
- ✓ La vérification de l'accessibilité des ouvrages ;
- ✓ La qualification de leur impact sanitaire et environnemental.

Il permet ainsi la classification des installations selon trois classes :

✓ Classe 1 : installations non conformes présentant des risques pour la salubrité publique et/ou l'environnement, travaux obligatoires sous 4 ans.

Dans le cas <u>d'une absence totale d'installation</u>, les travaux sont à réaliser dans les meilleurs délais,

- ✓ Classe 2 : installations non conformes sans délai de travaux (installations incomplètes ou significativement sous-dimensionnées ou qui présentent des dysfonctionnements, ou présentant des défauts d'entretien ou d'usure),
- ✓ Classe 3 : installations ne présentant pas de non conformités.

Le contrôle de bon fonctionnement :

Le contrôle de bon fonctionnement est un contrôle périodique des installations en cours d'exploitation, qui permet de vérifier le bon état de fonctionnement de l'installation mais aussi le bon entretien des ouvrages. Il concerne toutes les installations existantes.

<u>Les parties de l'installation faisant l'objet du contrôle</u> et devant rester visitables donc dégagées et accessibles, sont :

- ✓ Les regards du poste de relèvement ;
- ✓ Les regards de collecte des dispositifs de prétraitement et de traitement.

Le contrôle périodique comprend notamment :

- ✓ La vérification de l'absence de modification ou de réaménagement de l'installation et de ses abords ;
- ✓ La vérification du bon état des installations et des ouvrages ;
- ✓ La vérification du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration ;
- ✓ La vérification de l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse toutes eaux ;
- ✓ La vérification de la vidange périodique des installations de prétraitement ;
- ✓ La vérification de l'entretien des dispositifs de prétraitement autres que la fosse toutes eaux s'ils existent.

Dans le cas d'une installation rejetant en milieu hydraulique superficiel, un contrôle de la qu<mark>alité du rejet peut être effectué pour apprécier l'impact sanitaire et environnemental en fonction de la sensibilité du milieu.</mark>

Lorsque les effluents contiennent des éléments susceptibles de perturber le fonctionnement du dispositif d'épuration et d'évacuation ou d'entraîner une pollution des eaux souterraines, un renforcement du dispositif de prétraitement pourra être exigé du propriétaire.

Périodicité du contrôle de bon fonctionnement dit contrôle périodique :

La périodicité des contrôles est établie en fonction du risque sanitaire de l'installation, défini lors du diagnostic ou du dernier contrôle de bon fonctionnement, soit entre 4 et 10 ans :

✓ 4 ans : Installation non conforme avec délai de travaux (danger pour la santé des personnes ou risque environnemental).

Installation dite de « classe 1 », ayant fait l'objet d'un avis défavorable/non-conforme,

✓ 6 ans : Installations non conformes sans délai de travaux : (installations incomplètes ou significativement sous-dimensionnées ou qui présentent des dysfonctionnements ou présentant des défauts d'entretien ou d'usure).

Installation dite de « classe 2 » ou dernier contrôle favorable sous réserves,

✓ 10 ans : pour les installations conformes ou ne présentant pas de défaut :

Installations dites « classe 3 » ou ayant fait l'objet d'un avis favorable/conforme.

Contrôle dans le cadre d'une cession immobilière :

Le vendeur d'un bien immobilier équipé d'une installation d'assainissement non collectif a l'obligation de présenter un rapport de contrôle de l'installation <u>daté de moins de trois ans</u> au moment de la signature de l'acte de vente.

Si le dernier contrôle date de plus de trois ans, un nouveau contrôle doit être réalisé, les points de contrôles sont semblables à ceux du diagnostic.

De son côté, en cas de non-conformité de l'installation, l'acquéreur doit procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an à compter de la signature de l'acte de vente.

LES INSTALLATIONS DE 20 À 200 EQUIVALENTS-HABITANTS:

L'arrêté du 21 juillet 2015 modifié par l'arrêté du 24 août 2017 relatif aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5 soit 20 Equivalents Habitants (EH) confie au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) le contrôle des installations de 20 à 200 EH.

Les élus de la Communauté de Communes ont voté le 23 octobre 2019 l'ajout d'une annexe au règlement de service afin de préciser les modalités de contrôle de ces installations particulières.

Contrôle annuel du cahier de vie :

Les propriétaires concernés ont obligation de mettre en place un cahier de vie où sont répertoriées toutes les interventions d'exploitation et de maintenance de l'installation.

Ce cahier de vie et ses annexes sont à transmettre annuellement aux services de l'Eau DDTM Sern avec copie au SPANC avant le 30 avril.

Une visite sur place peut être réalisée en cas de besoin. Si deux contrôles annuels de conformité font l'objet d'un avis non conforme périodicité réduite à 4 ans quel que soit le classement de l'installation.

Contrôle de conception :

Tout projet de construction ou de réhabilitation d'installation de 20 à 200EH doit obligatoirement être porté à la connaissance du public. Un affichage doit être mis en place sur le terrain d'implantation du projet et le dossier de conception doit être tenu à la disposition du public,

Le délai d'instruction du SPANC a été fixé à 1 mois maximum à compter de la réception du dossier complet,

Une visite sur site peut être effectuée si le SPANC le juge nécessaire ; de même, si des contraintes particulières le justifient, une demande d'étude complémentaire pourra être exigée,

La mise en place d'un regard de prélèvement avant l'exutoire (filière avec rejet) est fortement recommandée.

Contrôle de bonne exécution :

Le SPANC réalisera à minima 2 visites sur site en début de chantier et en fin de chantier avant remblaiement,

Le rapport de visite est établi à l'issue de la dernière visite et après transmission du Procèsverbal de réception.

La mise en place du cahier de vie devra intervenir dans l'année qui suit la réalisation des travaux.

Diagnostic et contrôle périodique :

Ces contrôles sont réalisés dans les mêmes conditions et avec les mêmes fréquences que pour les installations de mois de 20 Equivalents-Habitants.

Ces périodicités évolueront en 2022.

LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION:

Les différents programmes de subvention :

Programme de l'Agence de l'Eau :

La Communauté de Communes conventionnait depuis septembre 2014 avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre de son 10ème programme afin de permettre aux usagers concernés d'accéder, sous conditions, à une subvention pour les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Après avoir été plafonnées en 2018, ces aides n'ont pas été renouvelées dans le cadre du nouveau programme mis en place au 1^{er} janvier 2019.

Programme communautaire:

Face à la suppression de ces subventions de l'Agence de l'Eau, la Communauté de Communes a fait le choix de poursuivre la politique volontariste instaurée en 2018 afin de continuer à accompagner les usagers et a renouvelé son aide financière pour la réalisation des études préalables à la réhabilitation.

Programme de Vendée Eau :

Depuis 2016, la Communauté de Commune conventionne avec Vendée Eau afin de permettre aux usagers d'accéder à une aide financière pour la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif non conformes situées dans les périmètres de protection des ressources en eau potable.

Le cadre d'intervention du SPANC:

- ✓ Le SPANC accompagne les particuliers dans leurs démarches (rôle de conseil, visite des installations sur le terrain, versement et suivi financier) ; le suivi du programme est assuré par la Commission en charge du SPANC,
- ✓ Les travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée : l'opération est conduite par et sous la responsabilité du propriétaire (choix de l'entreprise, signature du devis...), et elle est financée par le propriétaire (avance des fonds),
- ✓ Une convention est signée entre le propriétaire et la Communauté de Communes pour le versement des subventions,

L'instruction des dossiers :

- ✓ Chaque propriétaire doit faire acte de candidature en transmettant au SPANC sa lettre d'engagement dans le programme,
- ✓ A réception de la lettre d'engagement, le SPANC vérifie l'éligibilité de l'installation à l'aide des contrôles déjà effectués et d'une visite sur le terrain. Le service émet alors un avis sur le dossier :
 - En cas d'avis défavorable, le dossier ne fera pas l'objet d'une aide financière, le SPANC accompagne néanmoins les pétitionnaires dans leur démarche de mise aux normes,
 - En cas d'avis favorable, le SPANC accompagne l'usager afin de constituer le dossier de demande de subvention et le suivi de ses démarches.
- ✓ L'usager devra alors attendre l'accord de subvention avant de signer tout devis.

BILAN TECHNIQUE 2022

Dans ce chapitre sont présentés d'une part, différents indicateurs permettant d'évaluer le fonctionnement du service d'un point de vue technique, et d'autre part le bilan des contrôles réalisés sur l'année.

LES INDICATEURS TECHNIQUES:

Nombre d'habitants desservis par l'assainissement non collectif (D301.0):

Cet indicateur permet d'estimer le dimensionnement du service.

Il est calculé pour chaque commune en multipliant le nombre d'installations par le taux moyen d'occupation par logement.

Communes	Nombre d'ANC	Population totale insee (chiffre 2020 applicable au 1er janvier 2023)	Nombre de logement IN SEE 2019	Taux d'occupation par logement	Nombre estimé d'habitants desservis par l'AN C
Angles	320	2941	2114	1.39	445
Avrillé	161	1442	889	1.62	261
Curzon					
Commune non désservie					
par un réseau collectif	358	531	351	1.51	542
Grosbreuil	628	2264	1063	2.13	1338
Jard sur Mer	812	2701	4606	0.59	476
La Boissière des Landes	343	1451	628	2.31	793
La Jonchère					
Commune non désservie					
par un réseau collectif	353	471	307	1.53	542
Le Bernard	185	1284	869	1.48	273
Le Champ Saint Père	436	1874	1101	1.70	742
Le Givre	230	492	260	1.89	435
Longeville sur Mer	360	2437	3554	0.69	247
Moutiers les Mauxfaits	90	2293	1168	1.96	177
Poiroux	319	1204	615	1.96	624
Saint Avaugourd des					
Landes	358	1124	554	2.03	726
Saint Benoist sur Mer					
Commune non désservie					
par un réseau collectif	446	506	418	1.21	540
Saint Cyr en Talmondais					
Commune non désservie					
par un réseau collectif	242	415	367	1.13	274
Saint Hilaire la Forêt	116	814	561	1.45	168
Saint Vincent sur Graon	674	1345	810	1.66	1119
Saint Vincent sur Jard	156	1579	2300	0.69	107
Talmont Saint Hilaire	1045	8119	6707	1.21	1265
Nombre d'ANC sur le			Nombre estimé d'hab	itants desservis par	
territoire		7 632	l'AN C sur le	territoire	11 093

Au 31 décembre 2022, le nombre d'habitants desservis par l'assainissement non collectif sur le territoire est de 11093 habitants soit 31% de la population.

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Cet indicateur mesure l'organisation du service ainsi que les prestations assurées par le SPANC, sa valeur est comprise entre 0 et 140.

Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC			
Caractéristiques	OUI	NON	Note
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	0	20
Application d'un règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par délibération	20	0	20
Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012	30	0	30
Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné	30	0	30
Total	10	00/100	•

Eléments facultatifs du SPANC			
Caractéristiques	OUI	NON	Note
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	0	0
Total		0 / 40	

Au 31 décembre 2022, l'indice de mise en œuvre du SPANC est de 100 / 140.

NB : Pour chaque caractéristique, la réponse « oui » correspond à une mise en œuvre complète sur l'ensemble du territoire de la collectivité compétente en matière d'assainissement non collectif.

Dans le cas d'une mise en œuvre partielle ou sur une partie seulement du territoire, la réponse à retenir est « non ».

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3):

Cet indicateur a pour vocation d'évaluer le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- ✓ D'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes (installations neuves ou réhabilitées + installation existantes),
- ✓ D'autre part le nombre total d'installations contrôlées.

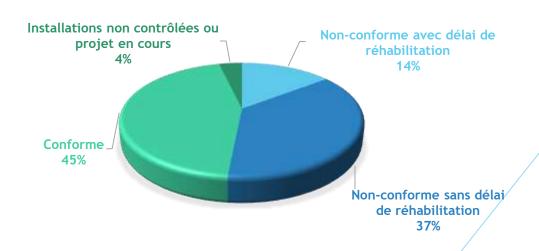
	Au 31 décembre 2022
Nombre d'installations contrôlées conformes	3 417
Nombre d'installations contrôlées	7 632
Taux de conformité en %	44,77%

NB 1 : pour mémoire au 31 décembre 2021 le taux de conformité était de 43,06 %.

NB 2 : 2816 installations ont été contrôlées non-conformes sans délai de travaux ; ces installations représentent 36,89 % du parc.

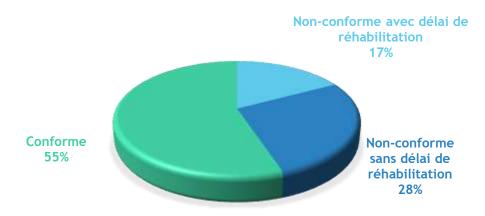
PARC ANC VENDEE GRAND LITTORAL AU 31/12/2022				
NOMBRE D'INSTALLATIONS SUR LE TERRITOIRE 7 632				
Classification des installations au 31/12/2022				
Non-conforme avec délai de réhabilitation	1 118	15%		
Non-conforme sans délai de réhabilitation	2 816	37%		
Conforme	3 417	45%		
Installations non contrôlées ou projet en cours	281	3%		

CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS AU 31/12/2022



PARC ANC 20-200 Equivalent Habitants VENDEE GRAND LITTORAL AU 31/12/2022				
NOMBRE D'INSTALLATIONS SUR LE TERRITOIRE 29				
Classification des installations au 31/12/2022				
Non-conforme avec délai de réhabilitation 5 17%				
Non-conforme sans délai de réhabilitation	8	28%		
Conforme	16	55%		
Installations non contrôlées ou projet en cours	0	0%		

CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS ANC 20 - 200 EH AU 31/12/2022



LES INDICATEURS TECHNIQUES COMPLÉMENTAIRES:

Suite au PANANC 2 (Plan d'Action National de l'Assainissement Non Collectif) de nouveaux indicateurs complémentaires peuvent être saisis. Les données correspondantes sont pour le moment partielles (informatisation des données de l'ex-Talmondais depuis 2017 et des données de l'ex-Moutierrois depuis 2019), elles seront actualisées à chaque nouveau rapport annuel.

Le tableau ci-après présente une synthèse des différents indicateurs au 31/12/2022.

	Indicateurs rapport annuel SPANC 2022					
	Contexte et organisation (1 variable	+ 2 variables com	plémentaire	es + 1 ratio)		
Référen ce	Référen Descritpif Type d'indicateur Valeur Observation					
ואר טאו	Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service		35 287	III.a		
VP.230	Taux de couverture de l'ANC	Calculé	31,44%	III.a		
DC.304	Nombre d'ETPt salariés du SPANC	Complémentaire	4.5 ETP	l.c		
VP.305	Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	Complémentaire	Oui			

Parc des installations (14 variables complémentaires dont 4 calculées)				
Référen ce	Descriptif	Type d'indicateur	Valeur	Observation
DC.306	SPANC	Complémentaire - calculé	7 632	I.b
DC.307	Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	Complémentaire - calculé	7 603	
	Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	Complémentaire	29	III.a
DC.309	Nombre d'installations contrôlées desservant un logement unique ou une entreprise rejetant des eaux usées domestiques ou assimilées	Complémentaire - calculé	7 474	Donnée partielle
DC.310	Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	Complémentaire	158	Donnée partielle
DC.311	ou lit d'épandage dans le sol en place	Complémentaire	464	Donnée partielle
DC.312	Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	Complémentaire	1322	Donnée partielle
DC.313	Nombre d'installations agréées contrôlées	Complémentaire	944	Donnée partielle
DC.314	Nombre d'installations recensées relevant de filières non règlementaires (dont installations non complètes)	Complémentaire		Donnée non extraite
טכ.315	peches	Complémentaire	30	Donnée partielle
DC.316	sol	Complémentaire	419	Donnée partielle
	Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet direct ou indirect vers le milieu hydraulique superficiel	Complémentaire	2389	Donnée partielle
DC.318	Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	Complémentaire	9	Donnée partielle
DC.319	Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	Complémentaire - calculé		Calcul non concluant / données partielles

	Conformité (3 variables + 3 variables complé	émentaires	dont 1 calculée)
Référence	Descriptif	Valeur	Observation
VP.166	Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	3 417	
VP.267	Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	2 816	
VP.167	Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	8 233	Dont 601 dossiers archivés (raccordement à l'Assainissement Collectif, projets abandonnés, installations supprimées)
DC.320	Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	220	Donnée partielle
DC.321	Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	1 118	
DC.322	Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service		Calcul non concluant / données partielles

	Financier (3 variables + 6 variables complémentaires)					
Référence	Descritpif	Valeur	Observation			
DC.196	Tarif du contrôle de l'ANC	Classe 1: 37€ par an sur 4 ans soit 148€ Classe 2 : 23€ par sur 6 ans soit 138€ Classe 3: 13€ par an sur 10 ans soit 130€	Redevance annualisée			
DC.197	Montant des recettes provenant des contrôles	235 978,24 €				
DC.198	Montant financier des travaux réalisés	0 €				
DC.325	Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	Réhabilitation: 76€ Création: 92€				
DC.326	Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	Réhabilitation: 138€ Création: 173€				
DC.327	Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	0 €				
DC.328	Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	0€				
DC.329	Abondement par le budget général	Non				
DC.330	Assujettissement à la TVA	Non				

	Activité et niveau de service (7 variables + 18 variables complémentaires)			
Référence	Descritpif	Valeur	Observation	
VP.168	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui		
VP.169	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	Oui		
VP.170	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	Oui		
VP.171	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	Oui		
VP.172	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non		
VP.173	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	Non		
VP.174	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	Non		
DC.333	Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	265		
DC.331	Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	99		
DC.341	Nombre d'opérations neuves dans l'année N	97		
VP.342	Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	0		
DC.343	Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	99		
DC.332	Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	232		
VP.334	Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	959		
VP.303	Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	0		
VP.301	Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	Oui		
VP.323	Fréquence du contrôle périodique	de 4 à 10 ans	II.b	
VP.324	Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	Oui	Classe 1: 4 ans, Classe 2: 6 ans, Classe 3: 10 ans	
VP.335	Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	Oui		
VP.336	Existence d'une permanence physique (O/N)	Oui		
VP.337	Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	Oui		
VP.338	Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	Oui	Pour les contrôles de conception et de cession	
VP.339	Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	Non		
VP.340	Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	Non		
VP.302	Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	Oui	Sur information des usagers	

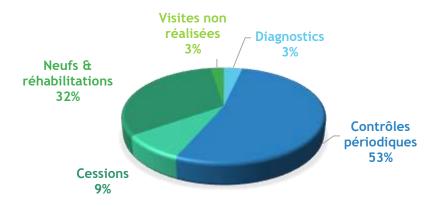
L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN 2022

Les opérations de contrôle :

En 2022, 1 507 contrôles ont été réalisés sur l'ensemble du territoire ; le tableau qui suit présente les différents contrôles effectués :

CONTROLES ANC VENDEE GRAND LITTORAL SUR L'ANNEE 2022			
	1010		
CONTROLES DE L'EXISTANT	DIAGNOSTICS	51	
CONTROLES DE L'EAISTANT	CONTRÔLES PERIODIQUES	959	
	DONT CONTRÔLES DE CESSION		
VISITES NON REALISEES	40		
	497		
ANC NEUFS OU REHABILITES	CONCEPTION	232	
	BONNE EXECUTION	265	
NOMBRE DE CONTROLES REALISES	1507		
NOMBRE DE REHABILITATIONS	99		
NOMBRE DE CREATION D'INSTALLATION	97		
NOMBRE D'INSTALLATIONS SUR LE TERRITOIRE	7 632		

DÉTAIL DES CONTRÔLES RÉALISÉS



Le graphique suivant met en avant l'évolution du nombre d'installations réhabilitées :



Pour l'année 2022, on notera que 51 réhabilitations ont été réalisées suite à l'achat d'un bien équipé d'une installation non conforme avec un délai de mise aux normes fixé à 1 an après la signature de l'acte de vente. 29 de ces réhabilitations ont été réalisées dans ce délai d'un an.

La vie du service :

Les fréquences de contrôle qui n'avaient pas évolué depuis 2012 ont été revues à compter du 1er janvier 2022.

Classes	Grille d'analyse de l'Arrêté Ministériel du 27 avril 2012	Fréquences de contrôle
Non conforme avec travaux urgents Non conforme avec travaux sous 4 ans	Absence d'installation → Travaux dans les meilleurs délais Défaut de sécurité sanitaire → Travaux sous 4 ans Défaut de structure → Travaux sous 4 ans	4 ans
2 Non conforme sans délai de travaux	Installation incomplète → Pas de délai de travaux Installation significativement sous-dimensionnée → Pas de délai de travaux Installation présentant des dysfonctionnements majeurs → Pas de délai de travaux	5 → 6 ans
3 Conformes	Installation ne présentant pas de non-conformité Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	8 2 10 ans

[✓] Les pénalités financières applicables en cas de non-respect des obligations réglementaires par les propriétaires ont été instaurées depuis 2019 sur l'ensemble du territoire.

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a modifié l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique et permet désormais de majorer cette pénalité jusqu'à 400 %.

Les élus Communautaires ont décidé par délibération en date du 19 octobre 2022 de moduler l'application des pénalités, à compter de l'exercice 2023, comme suit :

- En cas d'obstacle mis à l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC, application d'une pénalité équivalente au montant de la redevance majorée de 400 %. En effet, les absences ou refus de contrôles sont préjudiciables pour la collectivité, étant précisé que les usagers ont la possibilité de reprogrammer le contrôle si nécessaire en cas d'empêchement.
- En cas d'absence d'installation d'assainissement telle que prévue à l'article L1331-1-1 I du Code de la Santé Publique, application d'une pénalité équivalente au montant de la redevance majorée de 100 %

- En cas de non réalisation des travaux de mise aux normes par l'acquéreur d'un bien dans un délai de 1 an suivant l'acte de vente, application d'une pénalité équivalente au montant de la redevance majorée de 400 %
 - En effet, la mise en conformité lors de vente est le levier principal pour les réhabilitations, le plus souvent les coûts des travaux sont intégrés à l'achat (ou négociés). Or sur un certain nombre de cessions, aucune démarche de mise aux normes n'a été initiée par le nouvel acquéreur dans le délai prescrit.
- En cas de non réalisation par le propriétaire de l'installation d'assainissement, dans le délai de 4 ans des travaux de mise aux normes prescrits dans le rapport de contrôle périodique établi par le SPANC, application d'une pénalité équivalente au montant de la redevance majorée de 100%
- Participation aux réunions du réseau des SPANC de Vendée, au Carrefour de l'Eau à Rennes, aux événements de l'ATANC Loire-Bretagne et Outre-Mer (association des techniciens SPANC) et à la journée annuelle de la Charte pour un assainissement non collectif de qualité en Vendée,
- ✓ Communication : enrichissement et mise à jour des documents téléchargeables sur le site internet.
- ✓ Poursuite de la constitution de la base de données communautaire pour les installations d'assainissement non collectif.

Programme de réhabilitation des installations :

Les actions initiées depuis 2014 sur l'ex-Talmondais, en lien avec le programme de subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ont été poursuivies avec notamment :

- ✓ Le maintien des tarifs réduits pour les contrôles de conception et de bonne exécution réalisés dans le cadre d'une réhabilitation,
- ✓ La mise à jour de la plaquette de communication dédiée,
- ✓ L'accompagnement des usagers pour la constitution des dossiers de demande de subvention.

Programme de subvention de la Communauté de Communes :

✓ La Communauté de Communes a fait le choix de poursuivre sa politique volontariste afin de continuer à accompagner les usagers et a renouvelé son aide financière pour la réalisation des études préalables à la réhabilitation.

✓ Modalités financières :

- o 60% d'aide, dans la limite d'un montant total de 500 € TTC par étude, soit une aide plafonnée à 300 € TTC par étude,
- o Enveloppe budgétaire 2022 prévisionnelle de 9 000€ TTC soit environ 30 études.

✓ Les critères d'éligibilités :

- Les aides sont réservées aux installations existantes (pas de subvention en cas d'absence totale d'installation),
- L'installation doit avoir été réalisée avant le 9 octobre 2009 (pas d'aide en cas d'extension de capacité de l'existant),
- L'installation doit traiter moins de 20 équivalents habitants,
- o L'habitation doit avoir été acquise avant le 1er janvier 2011,
- L'installation doit être non conforme :
 - Non-conformité justifiée par un contrôle réalisé selon les dispositions de l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 (fixant le nouveau cadre réglementaire des contrôles),

Et

- Installation présentant un défaut de sécurité sanitaire (risque de contact avec les eaux usées) ou un défaut de structure (présence d'éléments cassés susceptibles d'affecter la tenue des ouvrages ou de générer des risques de contacts avec les eaux usées...).
- ✓ Au 31 décembre 2022, 15 dossiers ont reçu un avis favorable. 11 études ont été subventionnées pour un montant de 2 736€ TTC. Les autres études étaient en cours de réalisation, la subvention sera versée en 2023. 6 de ces études ont été suivies de la réalisation des travaux de mise aux normes dans l'année et 3 autres chantiers sont engagés sur le 1er semestre 2023.
- ✓ Pour 2023, la Communauté de Communes engagera une réflexion sur la misé en place de subventions pour la réalisation des travaux de réhabilitation.

Programme de subvention annexe Vendée Eau / SIAEP:

- ✓ Vendée Eau propose depuis quelques années via les SIAEP une aide financière pour la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif non conformes situées dans les périmètres de protection des ressources en eau potable.
 - Les modalités financières : la subvention se porte au maximum à 1 600€ (20% de la dépense plafonnée à 8 000 €TTC) par installation.
 - Les critères d'éligibilités :
 - Les aides sont réservées aux installations non conformes existantes pour des résidences principales ou locatives (Pas d'aide pour les résidences secondaires ni pour les biens dépourvus d'assainissement),
 - L'installation doit se situer sur le périmètre de protection rapproché de la retenue d'Eau,
 - L'habitation doit avoir été acquise avant le 1er janvier 2011 sauf si les travaux sont réalisés 1 an maximum après la signature de l'acte de vente.
- ✓ Les périmètres concernés sur le territoire sont : la retenue de Sorin-Finfarine, retenue du Graon et prise d'eau des Bélinières.
- ✓ Une nouvelle convention a été signée en 2019 pour la période 2019-2021, celle-ci a été prolongée jusqu'à 2024 (dernière année de ce programme de subvention).
- ✓ Pour l'année 2022, 3 dossiers ont reçu un avis favorable, les 3 chantiers ont été réalisés et financés à hauteur de 10 200€ (2 chantiers à hauteur de 4 250€ par chantier et un chantier suite à une vente à hauteur de 1 700€).

BILAN FINANCIER 2022

Le SPANC est un service public à caractère industriel et commercial ; à ce titre, il est doté d'un budget annexe qui répond à l'instruction comptable M 49 et doit être équilibré en recettes et en dépenses.

Il est à noter que conformément à l'article L 2224-2 du Code des Collectivités Territoriales, l'obligation d'équilibre ne s'applique pas aux SPANC lors de leur création et pour une durée limitée aux cinq premiers exercices.

Le SPANC est financé par une redevance à la charge des usagers du service, celle-ci comprend une part destinée à couvrir le coût des contrôles et une autre couvrant les frais de fonctionnement du service.

TARIFS 2022:

Chaque changement de tarif est fixé par délibération du Conseil Communautaire.

Le tableau ci-dessous présente les tarifs applicables en 2022 conformément à la délibération prise par le Conseil Communautaire en date du 21 juillet 2021.

Désignation de la prestation	Tarif 2022 (TTC) installations de moins de 20 Eh		
Dia	egnostic		
agnostic 150€			
Pénalité pour absence ou refus de diagnostic	300€		
Contrôles	périodiques *		
Redevance annuelle forfaitaire de classe 1	37€		
Redevance annuelle forfaitaire de classe 2	23€		
Redevance annuelle forfaitaire de classe 3	13€		
Pénalité pour absence ou refus de contrôle périodique classe 1	74€		
Pénalité pour absence ou refus de contrôle périodique classe 2	46€		
Pénalité pour absence ou refus de contrôle périodique classe 3	26€		
Contrôles dans le c	adre d'une construction		
Conception	90€		
Bonne exécution	170€		
Contrôles dans le ca	adre d'une réhabilitation		
Conception	50€		
Bonne exécution	80€		
Con	tre visite		
1	115€		
Contrôle des installations dans le cadre d'une cession immobilière			
Contrôle de cession immobilière	170€		
Analyses			
Forfait 1 MES-DCO-DB05	150€		
Forfait 2 MES-DCO-DB05-N03-P04	120€		

Désignation de la prestation	Tarif 2022 (TTC) installations de plus de 20Eh			
Diagnostic				
Diagnostic	150€			
Pénalité pour absence ou refus de diagnostic	300€			
Contrôles	s périodiques *			
Redevance annuelle forfaitaire de classe 1	47€			
Redevance annuelle forfaitaire de classe 2	33€			
Redevance annuelle forfaitaire de classe 3	23€			
Pénalité pour absence ou refus de contrôle périodique classe 1	94€			
Pénalité pour absence ou refus de contrôle périodique classe 2	66€			
Pénalité pour absence ou refus de contrôle périodique classe 3	46€			
	adre d'une construction			
Conception	120€			
Bonne exécution	230€			
Contrôles dans le ca	adre d'une réhabilitation			
Conception	105€			
Bonne exécution	195€			
Con	tre visite			
	115€			
Contrôle des installations dans	s le cadre d'une cession immobilière			
Contrôle de cession immobilière	170€			
Analyses				
Forfait 1 MES-DCO-DBO5	150€			
Forfait 2 MES-DCO-DBO5-NO3-PO4	120€			

Les factures sont éditées par la Communauté de Communes puis envoyées aux usagers par l'intermédiaire de la Trésorerie des Sables d'Olonne. La Trésorerie est également chargée de l'encaissement des redevances et des relances.

Les contrôles périodiques donnaient lieu jusqu'en 2012 sur l'ex-Talmondais et 2017 sur l'ex-Moutierrois à la perception d'une redevance facturée après chaque intervention.

Les élus du Conseil communautaire ont décidé d'instituer au 1er janvier 2013 une redevance annuelle forfaitaire au titre des contrôles périodiques obligatoires ; elle permet :

- un échelonnement de la dépense pour les propriétaires d'installations
- une stabilisation des tarifs dans le temps

Cette Redevance vient en lieu et place de celle qui était perçue à chaque contrôle périodique (contrôle dit « de bon fonctionnement »).

Elle couvre le coût des contrôles ainsi que les frais de fonctionnement du service.

Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées, ainsi que les contrôles de cession immobilière restent facturés à l'acte après réalisation de la prestation de contrôle.

Les tarifs de la redevance annuelle forfaitaire qui n'ont pas évolués depuis 2013 seront revus pour 2022.

RÉSULTATS 2022

BUDGET SPANC REGIE			
Section d'exploitation			
Dépenses			
Chapitres	Réalisé en €		
011 - charges à caractère général dont sous-traitance	22 937.59 €		
012 - Charges de personnel	176 357.49 €		
65 - Autres charges de gestion courante	0.00 €		
67 - charges exceptionnelles	6 747.00 €		
042 - opération d'ordre de transfert entre section	2 984.25 €		
TOTAL DES DEPENSES	209 026.33 €		
Recettes			
Chapitres	Réalisé en €		
70 - Vente de produits - redevances	235 978.24 €		
74 - Subvention d'exploitation	0.00 €		
77 - Produits exceptionnels	0.00 €		
TOTAL DES RECETTES	235 978.24€		

Section d'investissement			
Dépenses			
Chapitres	Réalisé en €		
21 - immobilisations corporelles	0.00€		
TOTAL DES DEPENSES	0.00€		
Recettes			
Chapitres	Réalisé en €		
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0.00€		
040 - opération d'ordre de transfert entre sections	2 984.35 €		
TOTAL DES RECETTES	2 984.35€		

Réalisations de l'exercice			
Section	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'exploitation	209 026.33	235 978.24	26 951.91€
Section d'investissement	0.00	2 984.35	2 984.35 €

Résultats cumulés de l'exercice			
Section	Excédent reporté	Solde d'exécution	
section d'exploitation R 002	31 809.72	58 761.63 €	
section d'investissement R 001	7 998.78	10 983.13€	



Liberté Égalité Fraternité



Édition mars 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

pate le service deau potable

LE SAVIEZ-VOUS?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics
 (OFB. VNF...) et l'éventuelle TVA

Lu prix moyen de Pesu en Luiro Bastagne est de 4,37 autos TTC pal mº(Signes - donnairo agrégios disponibles - 2019). www.sanvices.com/tanco/hittors/SISPEA video.mp4 et de dépollution des eaux usées

172,5 millions d'euros en 2022
d'aides aux collectivités pour leau et les milleux aquatiques

172,5 millions d'euros en 2022
d'aides aux collectivités du service d'europortable et d'assaint semant et d'assaint et d'assaint semant et d'assaint et d'assa



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Carticle L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi nº2016-1087 du 8 août 2016- art.31, impose à ta/au maine ou à ta/au président e de l'établissement public de coopération intercommenale fobligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le pris et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à information des suspens. Ce rapport est présentie au pust tard dans les neuf mos qui surfeit à débure de l'étaperice convoirent. La le mait au ou La le présente notacion de public de coopération intercommunale y soint à présente notacion établis chaque année par l'approache l'eau ou foffice de l'eau sur les sodewannes figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à ves questions : https://www.services.eaufrance.t/gestion/pqs/ves-questions

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Ed. mars 2023

Rapport annuel sur le prix et la quelité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 374 millions d'euros dont plus de 243 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui pale quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



0,65 € de redevance de pollution pavé par concernés

3,28 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités

65,13 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



de redevances émises par l'agence de l'eau en 2022



0,59 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



1,66 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants



6,25 € e redevance de prélèvement payés par les activités économiques



1,89 € de redevance cynégétique payé par les chasseurs



9,25 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs. qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aldes réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2022 est la quatrième année du 11° programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



3,18 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



14,12 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages

d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2022



3,73 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable



11,46 € pour la gestion quantitative et les conomies d'eau

19,04 € principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques

7,47 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enieux de l'eau et la solidarité internationale

En 2022, près de 107 millions d'euros d'aides, soit 40 % des aides de l'agence de l'eau Loire-bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE. Rapport annuel sur le prix et la qualità du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11° programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...

















^{*} MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : palement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 40 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau;
- · gestion durable des eaux de pluie ;
- · étude ;
- · sensibilisation;
- communication...

4 100 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 270 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES



https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr

Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.





mas 2005 - Imprimited surpayse PEFO* - Micharlob, Ofumpos & Jason, oxis Ashart sal sation: AELB-DIC + mays 2005 + Empremount surprises.
Ten reporters de fina - les cophido, Ofumpois & Jesus-Louis

Fid of sectors



Délégation Maine-Loire-Océan

→ 5ito de Nantes (dép. 44 • 49 • 85) True Eugène Verlin • CS 40521 44105 NANTES CEDEX 4

Tel.: 02 40 73 06 00 mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

→ Site du Mans (dép. 49 - 50 - 53 - 61 - 72). 17 rue Jean Grémilion - CS 12104

72021 LE MANS CEDEX 2 Tel.: 02 43 86 96 18 mlo-lemansgeau-loire-bretagne fr Délégation Pottou-Limousin

7 rue de la Gnélotte - CS 20040 86282 SAINT-BENOIT CEDEX Tel.: 05 49 38 09 82 poitou-limousine eau-loire-bretagne, fr Délégation Allier-Loire amont 19 allée des eaux et forêts

Site de Marmilhat sud - CS 40039

63370 LEMPDES Tel.: 04 73 17 07 10

allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

Suivez l'actualité 🚺 🕑 📵 (in





de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : <u>agence.eau-loire-bretagne.fr</u>
& <u>aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr</u>



Retrouvez toutes les ressources sur le site

https://www.lesagencesdeleau.fr/ comprendre-apprendre-agir-pour-leau

→ bit.ly/Podcasts-Eau





Vendée Grand Littoral

35 impasse du Luthier, ZI du Pâtis 1, 85440 TALMONT SAINT HILAIRE

www.vendeegrandlittoral.fr